



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage



Rapport de la 13ème réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 16-17 mars 1995

(préparé par le Secrétariat)

Remarques liminaires du Président et du Dépositaire

1. Le Président a ouvert la réunion en notant que de nombreux points à examiner sont la conséquence de la *Stratégie pour le développement futur de la Convention* adoptée par la Conférence des Parties en juin 1994. Il a exprimé sa déception concernant le manque de progrès accomplis pour pourvoir les postes approuvés à Nairobi l'année précédente et a indiqué qu'un autre message destiné au PNUE était nécessaire afin de solliciter son aide pour le Secrétariat de la Convention. Il a conclu ses remarques en soulignant l'importance de coordonner les activités de la CMS avec celles d'autres conventions analogues. Il a exprimé sa satisfaction de voir que les cinq membres régionaux et le Dépositaire assistaient à la réunion, ainsi que les observateurs de plusieurs Parties. La liste des participants figure à l'Annexe 1.

2. Le Dr. Ritter von Wagner, représentant du Dépositaire, a souhaité la bienvenue aux membres du Comité et aux observateurs présents. Il a expliqué que la réunion se tenait dans une salle où des événements historiques s'étaient déroulés, notamment les négociations sur l'unification de l'Allemagne en 1990. Il a déploré le fait que l'humanité détruisait de plus en plus son environnement et a exprimé l'espoir qu'à plus long terme la CMS contribuerait à renverser ce processus. Il a ensuite fait part de ses réflexions sur quelques-unes des raisons de la participation relativement faible des pays du monde qui ont joué un rôle dans l'application de la Convention et il a formulé des recommandations sur la manière de convaincre les gouvernements en question d'y adhérer.

Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour, qui figure à l'Annexe 2 a été adopté sans modification. L'élection du Vice-Président a été reportée au deuxième jour de la réunion.

Questions faisant suite à la dixième et à la douzième réunions du Comité permanent (Buenos-Aires, janvier 1994 et Nairobi, juin 1994, respectivement)

Election d'un Vice-Président

4. Le représentant de l'Amérique et des Caraïbes (Panama) a été élu par acclamations en qualité de Vice-Président du Comité permanent.

Amendement au Règlement intérieur du Comité permanent

5. Le Coordinateur a présenté le document CMS/StC.13/3 qui contient un certain nombre de propositions pour amender le Règlement intérieur conformément aux décisions prises par la Conférence

des Parties (COP) à sa quatrième session (Nairobi, juin 1994). Ces décisions avaient pour but de clarifier ou de confirmer notamment que : (1) les élections des membres du Comité permanent à une session quelconque de la COP ne sont nécessaires que pour les membres dont le mandat a expiré et non pour ceux qui ont été en fonction pendant une session ; (2) des élections auront lieu à mi-mandat pour tout membre régional qui manifeste le désir de se retirer sans achever une période complète (deux périodes triennales) de mandat ; (3) un système d'interprétation est prévu en anglais, espagnol et français pour les réunions du Comité.

6. Le Règlement intérieur a été adopté avec les amendements proposés par le Secrétariat dans l'Annexe 6 au document CMS/StC.13/3 avec un amendement supplémentaire à la Règle 6 proposé par le représentant de l'Amérique et des Caraïbes. La deuxième phrase de cette Règle se lit maintenant comme suit (le nouveau texte étant écrit en italique) : "La composition du Comité consiste en une Partie élue des cinq régions géographiques principales (Afrique, Amérique et Caraïbes, Asie, Europe et Océanie) *sur la recommandation des Parties de chacune de ces régions*, ainsi que du Gouvernement Dépositaire et de la Partie hôte de la prochaine session de la Conférence des Parties." Le Président a expliqué que la Conférence des Parties serait priée d'approuver les changements proposés à sa prochaine session. Le représentant de l'Afrique (Niger) a appelé l'attention du Secrétariat sur quelques différences mineures de la version française du Règlement intérieur, et il a été décidé que le représentant et le Secrétariat se concerteraient sur ce point.

Eléments d'information

Situation des effectifs du Secrétariat PNUE/CMS et correspondance avec le Directeur exécutif du PNUE sur un soutien supplémentaire en faveur de la CMS

7. Le Coordinateur a présenté les paragraphes du document CMS/StC.13/4 concernant la situation des effectifs du Secrétariat PNUE/CMS et l'aide demandée au PNUE. Il a expliqué qu'il y avait eu de longs retards de procédure pour la mise au point définitive de la classification et des phases initiales du processus de recrutement de deux membres du personnel de la catégorie professionnelle, recrutement qui avait été décidé par la Conférence des Parties en juin 1994. Dans le cas du fonctionnaire chargé de l'information, la classification proposée par le service responsable des Nations Unies à New York avait été inférieure à celle convenue par la COP dans le budget qui avait été adopté. Il y avait même une différence plus grande par rapport au poste de fonctionnaire chargé de l'administration pour lequel la source de financement devait encore être déterminée. Le Secrétariat a souligné qu'il était particulièrement important d'avoir du personnel expérimenté étant donné que le bureau devait fonctionner d'une manière semi-autonome avec un nombre très limité de personnes.

8. Des membres du Comité ont manifesté leur préoccupation à l'égard de la situation du personnel du Secrétariat qui semblait s'être en fait détériorée depuis la conférence de Nairobi étant donné qu'il avait fallu faire face à des mouvements de personnel de soutien et à de longues procédures de recrutement. Plusieurs opinions ont été avancées sur les avantages qu'il y aurait à insister sur les classifications acceptées par la COP : certains membres ont estimé que la décision de la COP devait être respectée tandis que d'autres considéraient qu'il n'y aurait aucun avantage à contester ce point et se sont montrés plutôt favorables à une solution pragmatique qui permettrait de recruter du personnel sans plus attendre. D'autres ont estimé qu'il faudrait tenir compte des médiocres prestations du PNUE relatives au recrutement de personnel pour le Secrétariat, à cette occasion et à d'autres, dans les décisions qui pourraient être prises concernant l'administration de secrétariats d'accords installés dans les mêmes locaux que le Secrétariat PNUE/CMS. Le Comité est convenu que le Président devrait écrire d'urgence au Directeur exécutif du PNUE pour souligner qu'il n'avait pas été tenu compte des souhaits de la Conférence des Parties et que la CMS méritait plus de considération qu'elle n'en recevait actuellement. Le Président a encouragé les membres du Comité permanent et leurs ministres respectifs de soulever personnellement cette question avec le Directeur exécutif à la première occasion.

9. Le représentant du Dépositaire a annoncé que le Gouvernement allemand accorderait une extension de deux ans au détachement d'un Conseiller scientifique affecté au Secrétariat de la CMS à

compter de la fin du mois de mai 1995 (quand la période de détachement actuelle arrivera à expiration) à condition que le Secrétariat reste en Allemagne. Ceci dans le but de renforcer la capacité du Secrétariat et non pour compenser les retards dans le recrutement d'autres membres du personnel de la catégorie professionnelle. Le Coordinateur a fait un rapport sur ses tentatives de recrutement d'un autre membre du personnel de soutien de nationalité allemande pour une période de un à deux ans par l'intermédiaire de l'Agence allemande de l'emploi, 75% du salaire de l'employé étant à la charge du Gouvernement allemand et le reste à la charge de la CMS. Il a précisé qu'il n'avait pas évoqué cette question avec le siège du PNUE mais que l'employé pourrait être détaché d'une administration allemande non-gouvernementale afin de respecter les exigences juridiques allemandes. Le Comité a conclu qu'étant donné plusieurs impondérables il n'était pas souhaitable que le Secrétariat donne suite, pour le moment, à cette proposition.

10. Pour ce qui est d'un autre point, des membres du Comité ont estimé que la Convention pourrait profiter de certaines activités bénévoles, telles que l'organisation de visites du Secrétariat par des fonctionnaires à l'occasion de cours de formation afin d'apprendre à mieux connaître la CMS. Cependant, des préoccupations se sont manifestées car si certaines possibilités doivent être explorées, ce serait une erreur d'encourager cette activité si elle accaparait une partie des ressources limitées du Secrétariat. Les stagiaires devraient donc avoir les qualifications requises pour participer aux travaux du Secrétariat.

11. Sur la question de l'installation du Secrétariat, le représentant du Dépositaire a déclaré que le Gouvernement hôte s'assurerait que tout le personnel désigné par la Conférence des Parties serait convenablement installé. Les dispositions à plus long terme auraient encore besoin d'un examen plus approfondi mais le Gouvernement allemand a un grand intérêt à faire davantage pour la CMS à Bonn, sous réserve des décisions du Ministère des Finances. Une des possibilités en cours d'examen serait d'installer le Secrétariat de la CMS dans un bâtiment qui, éventuellement, accueillerait le Programme des volontaires des Nations Unies.

Résumé des conclusions de la quatrième session de la Conférence des Parties (COP4); situation des travaux de la conférence

12. Le Coordinateur adjoint a appelé l'attention du Comité sur la section du document CMS/StC.13/4 concernant la quatrième session de la COP et a expliqué que les versions espagnole et française des débats de la conférence ne seraient pas disponibles avant la fin de juin 1995 et que la version anglaise avait été diffusée avec les rapports nationaux sur l'application à toutes les Parties en janvier 1995.

Mise à jour des Accords de la CMS

13. Le Secrétariat et plusieurs membres du Comité ont souligné certains renseignements contenus dans le document CMS/StC.13/4 concernant les Accords de la CMS ou en ont ajouté d'autres :

- Le représentant du Dépositaire a annoncé que la première réunion du Comité consultatif au titre d'ASCOBANS avait eu lieu deux semaines auparavant et que de grands progrès avaient été accomplis. Une autre réunion du Comité destinée à traiter des aspects pratiques de l'application est prévue pour octobre 1995.
- Le Coordinateur adjoint a fait savoir qu'un gros effort avait été fait pour réviser et compléter le projet d'Accord sur la conservation des petits cétacés de la Méditerranée et de la mer Noire afin de pouvoir en examiner le texte à une réunion des Etats de l'aire de répartition en mai 1995. Bien que la France et Monaco aient manifesté de l'intérêt, en novembre 1994, pour co-parrainer cette réunion, ces pays ont récemment indiqué au Secrétariat qu'ils préféreraient qu'elle soit reportée à

septembre 1995.

- L'observateur du Royaume-Uni a donné des détails sur la première réunion des Parties à l'ACCORD sur les chauves-souris d'Europe qui doit avoir lieu à Bristol en juillet 1995 à la suite d'une réunion régionale de l'UICN. Cette disposition faciliterait, espère-t-on, la participation d'un plus grand nombre de délégués des Etats de l'aire de répartition. Il a attiré l'attention sur une question distincte pour laquelle il y avait différentes interprétations, à savoir : la durée de la période pour laquelle le Royaume-Uni s'est engagé à accueillir le secrétariat intérimaire de l'ACCORD en raison de ses promesses antérieures. Il a déclaré que si le Royaume-Uni était prêt à accueillir le secrétariat pour une période transitoire de six mois après la conférence de juillet 1995, il espérait que les Parties à l'ACCORD commenceraient à verser leurs souscriptions dès le début de 1996. Il a fait remarquer qu'à la fin de 1995 le Royaume-Uni aurait accueilli le secrétariat pendant 3 ans et demi.
- Le Coordinateur a fait savoir où en étaient les préparatifs pour la réunion de négociation concernant l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (sigle anglais : AEWA) qui est prévue à La Haye pour juin 1995. Il a indiqué que des mesures visant à recueillir des fonds seraient prises prochainement pour aider à financer la réunion et la participation à cette réunion de délégués de pays en développement. Notant que ces mesures seraient insuffisantes pour couvrir l'ensemble des coûts prévus, il a demandé au Comité permanent l'autorisation d'utiliser l'argent du Fonds d'affectation spécial de la CMS. Le Coordinateur adjoint a expliqué que ces fonds pourraient provenir de transferts effectués à partir de postes budgétaires existants et pourraient être justifiés par les montants substantiels prévus pour l'aide aux pays en développement, fonds qui n'ont pas été utilisés pendant la période triennale 1992-1994. Le représentant du Dépositaire a annoncé que le Gouvernement allemand était prêt à fournir 40 000 DM pour couvrir les frais de voyage des délégués des pays de l'Europe Centrale et Orientale en tant que première priorité (et éventuellement d'autres pays si cette somme n'est pas entièrement utilisée). Après en avoir débattu, le Comité a conclu que la source de financement pour la réunion devrait d'abord provenir de contributions volontaires, mais que si elle s'avérait insuffisante une somme maximum de 75 000 dollars des E.U. pourrait être prélevée sur le Fonds d'affectation spécial de la CMS. Si des dépenses dépassant ce niveau étaient à prévoir, le Secrétariat a reçu instruction de demander d'abord l'autorisation au Président qui déciderait, suivant le montant en question, s'il y a lieu ou non de solliciter l'opinion des autres membres du Comité.
- Le Coordinateur adjoint a fait un bref exposé sur l'état d'avancement de l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Asie-Pacifique dont les progrès limités peuvent être expliqués par la représentation médiocre de la CMS dans la région. Le Président, en qualité de représentant de l'Océanie (Australie), s'est montré optimiste et espère que les activités régionales actuelles concernant les oiseaux d'eau seront finalement placées sous la responsabilité de la CMS. Simultanément, il serait important que la CMS renforce sa présence dans la région afin de mieux faire connaître la Convention et d'intensifier les efforts de recrutement.
- Le Coordinateur adjoint a donné en outre des précisions sur une réunion de spécialistes de la Grue de Sibérie qui doit avoir lieu à Moscou en mai 1995 dans le cadre du Mémorandum d'Accord de la CMS sur les mesures de conservation en faveur de la Grue de Sibérie. Un autre atelier devrait se réunir en Inde au début de 1996 suite à la manifestation d'intérêt du Gouvernement indien pour accueillir cette réunion.
- Le Secrétariat a commenté l'évolution du Mémorandum d'Accord pour le Courlis à bec grêle, document qui a maintenant été signé par neuf Etats de l'aire de répartition. La poursuite des travaux sera nécessaire pour préparer des propositions de projets concrètes pour l'application des mesures sur le terrain.

14. Le Coordinateur adjoint a fait savoir que, bien qu'on ait demandé au Secrétariat de revoir la *Stratégie pour le futur développement de la Convention* conformément aux décisions de la quatrième session de la COP, le Secrétariat n'a pas été en mesure, en raison de l'insuffisance de ressources, d'observer la date limite du 31 octobre 1994. Reconnaisant l'importance du document et la nécessité de le diffuser aussi rapidement et aussi largement que possible, le Secrétariat prévoit d'effectuer ce travail en toute priorité, en mai-juin 1995, après avoir rempli plusieurs autres engagements.

Situation des contributions au Fonds d'affectation spécial de la CMS, budget et ressources de la CMS

15. Le Coordinateur adjoint a fait savoir qu'après la préparation des tableaux indiquant les contributions au Fonds d'affectation spécial de la CMS, d'autres contributions avaient été versées notamment par l'Allemagne, la Norvège et le Portugal. L'observateur du Royaume-Uni a indiqué que le Gouvernement britannique avait versé très récemment sa contribution pour 1995. Au total, le pourcentage des contributions versées en 1994 (qui se montent à 80% du total des engagements de versement) est comparable à celui des autres années, mais le Coordinateur adjoint a noté que ce pourcentage était nettement inférieur à celui enregistré par d'autres conventions analogues. L'Italie a le plus grand arriéré en matière de contributions (près de 300 000 dollars des E.U. en comptant celle de 1995) suivie de l'Espagne, d'Israël et de l'Argentine. On espère qu'un moyen de communication nouvellement créé avec les autorités italiennes facilitera le paiement des contributions de cette Partie retardataire.

16. Le Comité permanent a regretté qu'un modèle de facture pour le versement des contributions n'ait pas encore été mis en service par le PNUE et a demandé que le Secrétariat accélère sa préparation. Le Comité a fait également des observations sur les difficultés qu'il a rencontrées pour prendre des décisions sur les questions financières étant donné que des renseignements à jour et précis sur la situation du Fonds d'affectation spécial de la CMS et sur les dépenses n'avaient pas été mis à temps à la disposition du Secrétariat. Le Comité a demandé au Secrétariat d'insister auprès du siège du PNUE sur la nécessité d'obtenir ces renseignements et de les diffuser bien avant la prochaine réunion du Comité.

Correction des textes de la Convention

17. Un long débat s'est instauré sur la disponibilité ou la non-disponibilité de textes certifiés de la Convention, qui constitue l'essentiel du document CMS/StC.13/4. La question portait sur une divergence d'opinions entre le Dépositaire et le Secrétariat quant à la détermination de l'organe responsable de la mise à jour des Annexes et le délai nécessaire pour que les textes de la Convention soient corrigés et diffusés conformément aux procédures établies. Le Dépositaire était d'avis qu'il n'était responsable que de la mise à jour des textes de la Convention et, citant l'exemple d'une autre convention, a estimé que le Secrétariat était chargé de fournir les Annexes mises à jour. Le Secrétariat s'est référé aux obligations du Dépositaire figurant dans le texte de la Convention et a estimé que le Dépositaire n'avait pas adhéré aux engagements qu'il avait précédemment faites. Le Président a proposé que le Secrétariat continue d'examiner la question avec le Dépositaire et fasse parvenir au Comité permanent une proposition sur le moyen de résoudre cette question le plus rapidement possible.

18. Le Dépositaire a annoncé qu'une semaine avant la réunion du Comité permanent il avait en fait diffusé les versions corrigées en espagnol et en français du texte de la Convention. La question a alors été de savoir s'il fallait demander aux Nations Unies de publier sans autre délai les textes corrigés en anglais, espagnol et français ou d'attendre que les versions en allemand et en russe (et peut-être en arabe et en chinois) soient également prêtes. Le Comité a conclu que, bien qu'il serait souhaitable de publier les sept versions, les textes corrigés dans les trois langues de travail devraient être publiés immédiatement, si c'est acceptable par les Nations Unies, et que les travaux sur les autres langues devraient être accélérés. Le représentant du Dépositaire a estimé qu'il devrait être possible de terminer les textes allemand et russe avant la fin de 1995 et les textes arabe et chinois un peu plus tard, considérant qu'il est nécessaire de diffuser ces textes pour commentaire. Le représentant de l'Asie (Arabie Saoudite), soulignant l'importance d'avoir un texte en arabe actualisé dans un but promotionnel, a approuvé cette proposition à condition qu'elle ne retarde pas indûment les travaux sur les autres textes. A cet effet, il a proposé d'aider le Dépositaire à vérifier le texte arabe et à mettre à jour les Annexes. [Note du Secrétariat

: A l'issue de cette réunion, conformément à la proposition du Président, le Secrétariat a fait parvenir au Dépositaire une proposition sur la façon de procéder à l'avenir - voir Annexe 3.]

Composition actuelle de la CMS et récentes initiatives de recrutement

19. Un débat général s'est instauré sur les efforts entrepris pour recruter de nouvelles Parties à la Convention. Bien que des efforts considérables aient été faits en 1994 et plus récemment en 1995, le climat politique actuel aux Etats-Unis n'incite pas à l'optimisme et ne donne pas à penser que ce pays adhèrera à la CMS dans un proche avenir. Ceci est également vrai pour le Canada en raison, notamment, de restrictions budgétaires. Il y a eu peu d'occasions de recruter de nouvelles Parties en Amérique centrale et en Amérique du sud, mais de récents contacts avec le Costa Rica seront poursuivis par le Secrétariat. Le représentant de l'Amérique et des Caraïbes a fait état des contacts qu'il avait eus avec plusieurs pays de la région, soulignant l'importance de la publication d'un texte corrigé de la Convention en espagnol. Le Président a fait part à la réunion de nouvelles encouragements émanant d'un atelier sur les tortues marines qui a eu lieu récemment au Japon et qui, sans aucune intervention de la CMS, a recommandé que Cuba adhère à la Convention.

20. D'autre part, le Coordinateur a fait un effort considérable pour encourager les pays d'Europe centrale et orientale à adhérer à la CMS. La Slovaquie est devenue Partie à la Convention le 1er mars 1995 et la Suisse devrait le devenir dans un très proche avenir. Le représentant de l'Afrique a fait remarquer que la Convention n'était pas encore bien connue dans cette région et que des efforts de promotion sur ce continent profiteraient d'une présence plus importante sur le terrain. En Asie, le Coordinateur adjoint a eu des entretiens utiles avec les autorités japonaises, mais il a insisté sur le fait que ces entretiens devraient être poursuivis sur une plus longue période. Le Président a fait observer que l'Asie orientale et l'Océanie étaient particulièrement sous-représentées à la CMS. Cependant, il est optimiste et espère que les entretiens avec la Nouvelle-Zélande conduiront à l'adhésion de ce pays dans un avenir pas trop lointain. Il estime que le Secrétariat a bien fait de créer des occasions pour permettre aux pays d'adhérer à la Convention, mais que ces efforts doivent être poursuivis. Tout le monde est tombé d'accord pour reconnaître que les Parties à la CMS devraient intensifier leurs efforts pour encourager les pays non-Parties à y adhérer.

Programme du Comité permanent à mener à bien avant COP5

Mise au point d'une liste ciblée d'Etats non-Parties sur lesquels concentrer les efforts de recrutement

21. Comme indiqué dans le document CMS/StC.13/6, la *Stratégie pour le futur développement de la Convention* et l'Action 2 de la Résolution 4.4 (Nairobi, juin 1994) demandent la mise au point d'une "liste ciblée" d'Etats non-Parties sur lesquels concentrer les efforts de recrutement ainsi que la compilation de renseignements pertinents pour faciliter ces efforts. Le Président a fait observer que les pays avaient tendance à tomber dans deux grandes catégories : ceux qui étaient importants pour la CMS pour des raisons pragmatiques et d'autres qui étaient importants en termes de conservation. La difficulté à laquelle certains pays sont confrontés pour le paiement de contributions a été citée comme une des raisons dissuadant les pays d'adhérer à la Convention. La mise au point de nouveaux Accords est considérée comme un stimulant pour qu'un plus grand nombre de pays y adhèrent.

22. Le Comité a estimé qu'une approche plus concentrée du problème de recrutement était nécessaire pour que les ressources limitées soient utilisées judicieusement afin de permettre d'atteindre des résultats positifs. Le Comité a approuvé la proposition du Secrétariat d'inviter le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (sigle anglais : WCMC) à élaborer une liste ciblée de pays sur lesquels concentrer des efforts, en se basant sur des critères bien définis, et de préparer des profils succincts de ces pays selon le mandat établi par le Secrétariat. Ces profils, ainsi que les arguments en faveur de l'adhésion d'un pays à la CMS, ont pour but de faciliter les approches faites par le Secrétariat,

le Comité permanent et d'autres organes. Les membres du Comité permanent ont été priés de faire au Secrétariat, avant la fin de la réunion, des suggestions quant aux pays qu'ils estiment important de placer sur une première liste destinée au WCMC.

Consultation pour aider les pays en développement à préparer des propositions destinées à être soumises au GEF

23. Le Coordinateur a présenté l'Additif au document CMS/StC.13/6 concernant les points de l'ordre du jour 6b) et 6c) et a décrit l'expérience du Secrétariat relative à des projets ayant pour but de favoriser l'application de la CMS. Jusqu'à présent les résultats n'ont pas été excellents mais des leçons en ont été tirées. Il s'est montré pessimiste quant aux possibilités de financement par le GEF des activités de la CMS et il a invité les membres du Comité permanent à faire connaître leur point de vue sur la façon de procéder. Parlant en qualité de représentants de leur gouvernement national, les représentants de l'Allemagne, de l'Australie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni partagent un point de vue commun, à savoir que le financement provenant du GEF ne devrait pas être limité au soutien de la Convention sur la diversité biologique (CDB) mais devrait être également mis à la disposition d'autres conventions, telles que la CMS et les Accords qui en dépendent, qui sont en mesure d'atteindre les objectifs de la CDB. Plusieurs représentants ont indiqué que leurs gouvernements respectifs avaient fait connaître cette position dans différents contextes et continueraient à le faire.

24. Un certain nombre de membres ont fait des réserves quant à la participation directe du Secrétariat à des projets, citant les expériences négatives de la Convention Ramsar à cet égard ainsi que le fardeau pesant sur un petit secrétariat qui doit contrôler les consultations concernant des projets. Un certain nombre de Parties à la CMS ont déjà participé par l'intermédiaire de dispositions bilatérales à des projets dans des pays en développement et dans des pays de l'Europe centrale et orientale. Il est important que toute initiative, quelle qu'elle soit, soit entreprise avec efficacité. Le Coordinateur a expliqué qu'il n'était pas dans l'intention du Secrétariat de participer directement à des projets mais plutôt d'encourager d'autres organisations à entreprendre des activités susceptibles d'être associées à la CMS et aux Accords qui en dépendent. Il a rappelé au Comité que le PNUE avait promis son soutien à la CMS pour des questions de programmes et a demandé si les activités de projet concernant l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie et notamment le Mémoire d'Accord sur le Courlis à bec grêle devaient être poursuivies. Le Président ne voit aucune difficulté à ce que le Secrétariat encourage d'autres organisations à effectuer des travaux relatifs aux objectifs de la CMS ou prenne des dispositions pour que les travaux soient faits sous contrat de consultation pourvu qu'il ait la possibilité de le faire. Autrement, il propose que ces questions soient reportées à la prochaine réunion du Comité permanent au cours de laquelle la situation pourra être réexaminée, à condition que le Secrétariat dispose d'un personnel plus étoffé.

25. Le Comité a décidé qu'étant donné la capacité limitée du Secrétariat il n'était pas possible actuellement d'apporter un soutien aux consultations pour des projets envisagées au titre de la Résolution 4.4 (Action 10). Cependant, le Comité a estimé qu'il était important d'organiser une consultation afin de fournir des directives aux Parties à la CMS sur la façon d'accéder au financement GEF dans le but de soutenir le plus possible les activités de la CMS.

Consultation afin d'étudier les choix pour la fourniture d'un soutien autre qu'une aide financière directe à certains pays

26. Le Comité n'a abordé que brièvement la question de la fourniture à certains pays d'un soutien autre qu'une aide financière directe. Le représentant de l'Afrique a souligné à nouveau que d'autres conventions, telles que Ramsar et CITES, avaient mieux réussi à influencer les politiques nationales pour ce qui est de leur application parce que leur présence était beaucoup plus perceptible. Il a suggéré qu'étant donné les difficultés que certains pays éprouvent à faire face à leurs obligations de payer leurs contributions, d'autres modes de versement d'une contribution à la CMS devraient être acceptés tels qu'un paiement en nature. Le Comité a décidé qu'une seule consultation devrait être organisée pour étudier les divers aspects de cette question et pour examiner le problème de l'accession au financement GEF

examiné précédemment. Il a été souligné que le consultant devrait avoir pour instruction de travailler étroitement ou de se mettre en rapport avec les membres du Comité permanent afin d'obtenir leur participation totale.

Proposition pour des directives sur l'harmonisation des Accords

27. Le Coordinateur a exposé en détail une proposition du Secrétariat en vue de réunir un groupe de travail pour examiner les directives qui ont été présentées à la Conférence des Parties à sa quatrième session mais qui n'ont pas fait l'objet d'un débat. Il a été rappelé aux membres que la Conférence des Parties avait donné instruction au Comité permanent d'entreprendre cette tâche avec l'aide, notamment, d'un groupe de travail à composition non limitée des Parties. Le Secrétariat a proposé de demander au Centre de droit de l'environnement de l'UICN de préparer une version condensée des directives avant la réunion du groupe de travail que l'on suggérait d'organiser conjointement avec la prochaine réunion du Comité permanent. Compte-tenu du volume de travail et de la situation des effectifs du Secrétariat, le Comité a estimé qu'une décision au sujet de l'opportunité de créer un groupe de travail ne devrait être prise qu'après la préparation de la version condensée des directives, c'est-à-dire à un moment où le Secrétariat serait mieux à même de traiter ce point.

Amendement du Règlement intérieur de la COP

28. Le Comité a approuvé la proposition du Secrétariat concernant l'examen par le Comité permanent à sa prochaine réunion du Règlement intérieur amendé de la Conférence des Parties.

Mise à jour de la Stratégie (de 1997)

29. Le Comité reconnaît qu'il est prématuré de commencer à envisager la révision de la *Stratégie pour le futur développement de la Convention* étant donné que la version adoptée en 1994 n'a pas encore été publiée.

Liens de la CMS avec d'autres Conventions du même ordre

30. Le Coordinateur a donné un aperçu des diverses activités entreprises par le Secrétariat pour assurer la liaison avec les secrétariats d'autres conventions. Cette tâche a été difficile en raison de l'importance numérique limitée des effectifs, surtout en ce qui concerne la CMS, et du fait que certains autres secrétariats fonctionnaient dans des conditions intérimaires. Le Coordinateur a informé le Comité qu'une réunion envisagée par le PNUE pour examiner la coordination des activités des conventions mondiales qu'il administrait avait été reportée, au mieux, à mai/juin 1995. Le représentant de l'Amérique et des Caraïbes a dit qu'il ferait en sorte que le Secrétariat soit invité à assister à la réunion régionale Ramsar qui devrait avoir lieu au Panama à la mi-1995.

Consultations pour mettre au point des Accords et effectuer des activités de recherche

31. Le Coordinateur adjoint a présenté le document CMS/StC.13/8 qui décrit les propositions du Secrétariat sur la façon d'allouer 500 000 dollars des E.U. à partir du Fonds d'affectation spécial de la CMS pendant la période triennale 1995-1997 "afin de financer des dépenses supplémentaires en faveur de la Convention sous la forme de consultations d'ensembles de consultations pour la réalisation de tâches particulières, dont la mise au point d'accords, notamment dans des pays en développement et dans des régions où la couverture est insuffisante", comme en a décidé la quatrième session de la Conférence des Parties. Le Secrétariat a proposé que les fonds soient utilisés pour appuyer des travaux sur quatre groupes principaux d'espèces dans l'ordre de priorité suivant : tortues marines, petits cétacés, oiseaux migrateurs, mammifères autres que petits cétacés. Lors de la répartition de certains montants, on a constaté que l'on risquait de faire un léger saupoudrage des fonds disponibles, ce qui signifie que toutes

les espèces ou tous les groupes d'espèces qui pourraient justifier d'une attention ne pourraient pas en bénéficier. En outre, une certaine souplesse serait nécessaire pour adapter les montants alloués dans une zone donnée à l'évolution de la situation.

32. Pour ce qui est des tortues marines, pour lesquelles 175 000 dollars des E.U. ont été prévus, des initiatives dans la région Indo-pacifique, la partie occidentale de l'Océan indien, les côtes de l'Afrique de l'Ouest et la partie orientale de la zone tropicale du Pacifique ont été présentées comme des candidates possibles au financement de la CMS. D'abord, une consultation devrait identifier ou confirmer les priorités réelles de la CMS dans ce domaine en tenant compte des travaux déjà effectués par d'autres organisations. Certains domaines particuliers de travaux sur les petits cétacés ont été plus difficiles à déterminer mais les recherches sur les petits cétacés dans le sud-est asiatique ont été identifiées comme une priorité à la dernière conférence. Un total de 100 000 dollars des E.U. a été proposé pour des initiatives en faveur des petits cétacés, à commencer par une petite consultation afin d'élaborer quelques directives pour poursuivre les travaux de la CMS dans ce domaine. Il y a eu un consensus au Comité pour que les groupes mentionnés ci-dessus aient la plus haute priorité pour le financement dans la période triennale actuelle. Il est entendu que certains de ces fonds seraient utilisés pour appuyer des ateliers essentiels pour faire progresser les initiatives régionales et que certains de ces fonds seraient utilisés spécifiquement pour des activités de suivi. Il faudrait en outre déterminer les organisations qui pourraient effectuer cette tâche de manière à minimiser le nombre de consultations que le Secrétariat aurait à contrôler.

33. Une quantité substantielle de ressources ayant déjà été investie dans les Accords sur les oiseaux migrateurs, et bien qu'un montant de 125 000 dollars des E.U. aient été proposés pour d'autres travaux sur les oiseaux migrateurs, un certain nombre de membres ont estimé qu'une fraction de ce montant devrait être répartie entre les tortues marines et les petits cétacés. Les Parties à la CMS ont été encouragés à faire plus pour la conservation des oiseaux migrateurs sur une base bilatérale. Le Président a recommandé qu'une partie des fonds prévus pour les oiseaux migrateurs soient alloués à des travaux sur les albatros, plusieurs pays intéressés pouvant demander une aide financière.

34. Résumant les débats, le Président a indiqué que si une portion de ces fonds pouvait être dépensée judicieusement pour certains ateliers, le Comité permanent souhaiterait néanmoins que de réels progrès dans les consultations proposées soient accomplis à l'époque de la prochaine réunion. Il a été demandé au Secrétariat de se mettre en rapport avec le Président du Conseil scientifique (qui n'était pas présent à ce débat) et de poursuivre les discussions sur la façon de répartir les fonds à la réunion du Conseil scientifique qui devrait avoir lieu au cours du quatrième trimestre de 1995. Il a donc été convenu que le Secrétariat suivrait les grandes lignes du document CMS/StC.13/8, y compris le financement de travaux sur l'albatros. Le Secrétariat a fait remarquer qu'une partie de ces fonds pourraient être nécessaires pour des conseils juridiques relatifs à ces dépenses et qu'un poste budgétaire approprié dans le budget central pourrait être utilisé à cet effet. Le tableau qui figure à l'Annexe 4 récapitule les résultats des délibérations du Comité permanent sur ce point.

Autres mesures découlant de la Stratégie

Cohabitation de secrétariats d'Accords

35. Le Coordinateur a introduit le premier point du document CMS/StC.13/9 concernant la cohabitation possible de secrétariats d'Accords de la CMS avec ceux de la Convention mère. Il a rappelé au Comité les débats qui avaient eu lieu à Nairobi à cet égard et certains passages de la Résolution 4.4 invitant les Parties aux Accords européens de réunir les fonctions de secrétariat dans une unité spéciale concernant les Accords qui cohabiterait avec le Secrétariat de la Convention. Jusqu'à présent ceci a eu des implications pour ASCOBANS - dont les Parties ont décidé en septembre 1994 que le secrétariat d'accord devait rester au Royaume-Uni, sous réserve d'un nouvel examen - et pour l'Accord sur les chauves-souris d'Europe dont les Parties devraient se rencontrer en juillet 1995. Il a appelé l'attention sur

le cas spécial de l'Accord proposé sur la conservation des petits cétacés de la Méditerranée et de la mer Noire qui, dans le projet actuel, contient une disposition demandant au Secrétariat PNUE/CMS de fournir des services de secrétariat à cet Accord. Il a noté que la création d'une unité concernant les Accords posait de nombreux problèmes, logistique, administratif et financier, qui devront être résolus.

36. Le Président a reconnu qu'il y avait des questions importantes à résoudre en ce qui concerne les liens avec la Convention mère et que le PNUE ainsi que le gouvernement hôte devaient être consultés sur leur point de vue, surtout parce qu'il y avait des considérations d'installation évidentes. Le représentant du Dépositaire, parlant au nom de l'Allemagne, a rappelé les remarques faites au début de la réunion selon lesquelles le Gouvernement allemand était partisan de faire cohabiter les secrétariats d'accords à Bonn. Cependant, il ne pouvait promettre que l'Allemagne puisse installer gratuitement le secrétariat de l'Accord sur les chauves-souris dans les mêmes conditions que la CMS. Ceci devrait être envisagé au cas par cas. Il a suggéré d'établir un groupe de travail pour examiner l'ensemble des questions juridiques et administratives y compris celle de savoir quelle ou quelles organisation(s) devrai(en)t fournir les secrétariats d'Accords : des dispositions sous l'égide du PNUE, une organisation internationale ou le Ministère allemand de l'environnement étant parmi les solutions possibles.

37. En résumé, le Président a proposé qu'avant de poursuivre les débats, il y aurait lieu de rechercher le point de vue général du PNUE sur la question. Le Comité a reconnu qu'un groupe de travail limité composé de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni devrait encore en discuter (soit dans le cadre d'une réunion, soit par fax selon les besoins) pour faire avancer la question et pour tenir informé le Comité permanent par l'intermédiaire du Secrétariat. Il a été suggéré que d'autres Parties pourraient être cooptées le cas échéant pour faire savoir si les dispositions examinées les concernaient directement. En conclusion, le Président a fait remarquer que cette question était fondamentale car elle pourrait créer un précédent pour d'autres régions.

Amnistie pour des retards dans le versement des contributions au Fonds d'affectation spécial de la CMS

38. Le Coordinateur adjoint a rappelé au Comité l'Action 20 de la Résolution 4.4 qui demande au Comité permanent de ne pas tenir compte des contributions non-versées avant 1991, qui se montent à 5 000 dollars des E.U., à condition que les Parties en question prennent des mesures pour payer toutes les contributions ultérieures. Il a expliqué que huit Parties devraient pouvoir bénéficier de cette disposition et que le montant total à annuler serait inférieur à 15 000 dollars des E.U. Le Comité a approuvé le contenu de la lettre rédigée par le Secrétariat pour expliquer la proposition aux Parties en question, mais a décidé de reporter la date limite du versement des contributions au 31 décembre 1996. Le représentant de l'Amérique et des Caraïbes a manifesté sa préoccupation à l'égard de la deuxième partie de la même résolution qui stipule que les droits de vote seraient retirés aux Parties qui auraient des arriérés de trois ans de leurs contributions à l'époque de la session de la Conférence des Parties. Il estime que cette disposition pourrait dissuader certains pays d'adhérer à la Convention et que la CMS devrait proposer plus de stimulants pour attirer de nouvelles Parties plutôt que de pénaliser celles qui y ont déjà adhéré. Le Secrétariat a souligné que les mesures approuvées comportent des stimulants positifs - sous la forme de remises d'une portion du montant dû - et l'assurance d'un soutien continu pour une participation aux activités de la Convention ainsi que d'une aide dans d'autres domaines. Le Président a déclaré que cette question avait déjà été décidée par la Conférence des Parties à sa quatrième session et que la tâche du Comité permanent était d'appliquer les directives de la Conférence. Cependant, il a indiqué que le Comité permanent devrait examiner ultérieurement les résultats de cette décision pour s'assurer qu'elle a bien l'effet souhaité.

Promotion par le Comité permanent de la CMS et des Accords sur une base régionale

39. Les membres du Comité ont décrit les activités qu'ils ont entreprises au cours de l'année écoulée pour promouvoir la Convention et ont fait un rapport sur les possibilités d'attirer de nouvelles Parties dans leurs régions respectives. Dans son commentaire, le Président a fait savoir que cette initiative avait

été utile et a demandé au Secrétariat d'inviter les membres à fournir par écrit un bref rapport similaire avant la prochaine réunion du Comité.

Rôle des ONG dans la CMS

40. Un débat général s'est instauré sur la participation d'organisations non-gouvernementales aux activités de la CMS portant surtout sur le manque de participation active et/ou le manque d'intérêt apparent de certaines ONG importantes telles que le Fonds mondial pour la nature (WWF) et l'UICN. Le Comité a estimé qu'une des premières tâches du fonctionnaire de la CMS chargé de l'information, après sa prise de fonction qui aura lieu ultérieurement dans l'année, sera de conclure un contrat de consultation avec une des organisations mentionnées ci-dessus dans le but de mettre au point une stratégie sur la façon de mieux faire participer la communauté internationale des ONG aux activités de la CMS. Il a été fait remarquer qu'une telle consultation rapprocherait automatiquement l'UICN ou le WWF de la CMS et aiderait à mieux faire connaître la CMS auprès d'un plus grand nombre d'ONG, le consultant étant obligé de rechercher le point de vue d'autres organisations dans le monde.

Questions à porter à l'attention du Comité permanent au titre du paragraphe 5 de la Résolution 3.2

41. Le Coordinateur adjoint a appelé l'attention du Comité sur les dispositions de l'Article III de la Convention concernant la protection des espèces inscrites à l'Annexe I et sur la Résolution 3.2 qui demande au Secrétariat de porter, au besoin, les questions concernant la conservation des espèces à l'attention des Parties entre les sessions.

Incidence possible des activités de développement sur une zone de nidification de tortues marines (tortue batarde), sanctuaire de Bhitarkanika, Orissa, Inde ; effets des activités d'observation des baleines sur les baleines australes, péninsule de Valdes, Argentine

42. Le Coordinateur adjoint a fait part des préoccupations d'un certain nombre d'organisations qui ont été portées à l'attention du Secrétariat en ce qui concerne un projet de développement proposé en Inde sur un site qui se trouve à proximité d'une zone importante de nidification pour les tortues batarde (*Lepidochelys olivacea*, qui sont inscrites sur les deux Annexes de la CMS). Bien que le Secrétariat soit en possession de renseignements qui indiquent qu'une évaluation d'impact sur l'environnement ait été effectuée, laquelle prévoit un certain nombre de mesures de protection, on est encore très inquiet quant aux moyens nécessaires pour assurer une stricte application de ces mesures. L'observateur de l'Inde a fait un exposé détaillé sur la nature du site en question. Il a été décidé que le Secrétariat se mettrait en rapport avec les autorités indiennes pour obtenir des renseignements supplémentaires et qu'une actualisation sera communiquée à la prochaine réunion.

43. Le Coordinateur adjoint a fait état d'un autre cas relatif à une autre espèce (*Eubalaena australis*) inscrite également à l'Annexe I. D'après les renseignements dont dispose le Secrétariat, non encore confirmés par les autorités argentines, les activités d'observation des baleines près de la péninsule de Valdes, en Argentine, perturbent les habitudes normales de reproduction des baleines qui fréquentent cette région. Le Président a rappelé que la Commission baleinière internationale a un groupe de travail qui s'occupe des questions d'observation des baleines et il a suggéré qu'il y aurait intérêt à communiquer ces renseignements à la Commission. Le Secrétariat s'efforce d'obtenir d'autres informations des autorités argentines qu'il communiquera à la Commission baleinière internationale et dont il fera rapport à la prochaine réunion.

Activités du Conseil scientifique ayant un rapport avec les travaux du Comité permanent

44. Le Comité a été saisi du document CMS/StC.13/11 résumant les travaux du Conseil scientifique pendant l'année précédente. Le Président du Conseil scientifique, qui était présent en qualité d'observateur pour ce point de l'ordre du jour, a fait savoir que la question de la définition de la CMS de l'expression "en danger" ferait l'objet d'un nouvel examen à la prochaine réunion du Conseil provisoirement prévue pour le mois d'octobre 1995. Il a rappelé les débats de la réunion précédente du Conseil qui avait conclu que, pour le moment, l'ancienne définition, basée sur les anciens critères de l'UICN, devait continuer à être utilisée. L'observateur du Royaume-Uni a demandé si le Conseil scientifique pouvait étudier la situation mondiale des chauves-souris et si des mesures pouvaient être prises dans des régions autres que l'Europe.

Examen des propositions d'accueil de la prochaine COP (1997)

45. Le Coordinateur adjoint a fait savoir que, bien qu'aucune proposition ferme d'accueillir la cinquième session de la Conférence des Parties n'ait encore été reçue, trois Parties, à savoir, l'Afrique du Sud, la Finlande et les Philippines, ont manifesté leur intérêt pour la question. Il a fait observer que cette situation était en fait encourageante étant donné que le Secrétariat n'avait pas encore sollicité officiellement des offres d'accueil pour la session. Le Comité a reçu une lettre du Ministère sud-africain de l'Environnement et du Tourisme dans laquelle l'Afrique du Sud exprime son désir de voir sa proposition examinée et son intention d'étudier cette question de manière plus approfondie, ainsi qu'une lettre du Ministère philippin de l'Environnement et des Ressources naturelles indiquant qu'une lettre officielle d'intention serait adressée au Secrétariat après en avoir à nouveau débattu sur la plan national. Les observateurs des ambassades locales de ces trois Parties assistaient à la réunion et ont exposé la position de leur Gouvernement.

46. Le Président a accueilli les déclarations très positives qui ont été faites. Il a rappelé que la session devrait avoir lieu au cours du premier semestre 1997 et a exprimé une préférence pour la période février-mars. Le Secrétariat avait déjà fourni aux autorités de la Finlande et des Philippines des estimations sur les coûts auxquels ces pays pourraient avoir à faire face si ils donnaient suite à cette proposition et il a entrepris de faire de même pour l'Afrique du Sud. Le Comité a demandé au Secrétariat de diffuser à toutes les Parties une lettre pour expliquer la situation et pour les prévenir que le Comité avait décidé d'avancer à juillet-août 1995 la date limite pour l'examen des propositions (au lieu de la fin de 1995 comme stipulé dans la Résolution 4.7). Il a été estimé que c'était le délai minimum nécessaire au Secrétariat et au Gouvernement hôte pour préparer cette session. Le Président a demandé au Secrétariat de s'enquérir d'autres réunions écologiques importantes déjà prévues pour le premier trimestre de 1997 qui pourraient intéresser la CMS ou dont elle pourrait tirer profit. Enfin, il a demandé aux trois Parties qui ont proposé d'accueillir la session de confirmer leur proposition si elles décident de donner suite, et d'en informer le Secrétariat dès que possible.

Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent

47. Le Président a proposé de tenir la prochaine réunion du Comité permanent à Brisbane, Australie, conjointement avec la réunion de la Conférence des Parties à la Convention Ramsar, à condition qu'une majorité des membres participent à la réunion Ramsar. Tous les membres ont approuvé cette idée, certains vigoureusement, d'autres sans opposer d'objection, notant que cela fournirait une occasion pour les membres du Comité permanent de faire campagne auprès des délégués de la Convention Ramsar pour qu'ils apportent leur soutien à la CMS. Après être parvenu à un accord de principe, le Président a demandé au Secrétariat d'établir une comparaison des coûts de la tenue d'une réunion soit en Australie soit à Bonn pour faciliter une décision dans les tout prochains mois.

Divers

Activités promotionnelles

48. Le Coordinateur adjoint a fait une démonstration d'un nouveau service d'information destiné à la CMS, lequel a été mis au point en collaboration avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (sigle anglais : WCMC), Cambridge, Royaume-Uni. Le Secrétariat a fourni au WCMC des textes contenant des renseignements de base sur la CMS et sur ses Accords associés. Ceux-ci ont alors été placés gratuitement par le WCMC sur le réseau informatique INTERNET auquel ont accès dans le monde des millions d'utilisateurs gouvernementaux, non-gouvernementaux et privés. A l'heure actuelle, le service d'information n'est disponible qu'en anglais mais il est prévu d'avoir des versions similaires en espagnol et en français dans un proche avenir. Le Secrétariat a décrit un certain nombre d'autres possibilités pour mettre à la disposition des Parties à la CMS une version pour ordinateur personnel des renseignements de la CMS et pour relier le réseau aux vastes bases de données sur les espèces et les habitats gérées par le WCMC. Plusieurs membres ont souhaité obtenir les renseignements de la CMS pour les utiliser dans leur PC. Il a été demandé au Secrétariat de faire un rapport au Comité permanent, à sa prochaine réunion, sur l'expérience acquise avec le service d'information avant de prendre des engagements relatifs à d'autres services, engagements qui pourraient avoir des conséquences financières.

Directives pour l'acceptation de contributions financières de la part de personnes et de sociétés privées

49. Le Coordinateur a fait état des activités qu'il avait entreprises afin d'obtenir des parrains pour les travaux de la CMS, jusqu'ici avec un succès limité. Il pense que le Comité permanent pourrait souhaiter établir des directives pour toutes initiatives à venir. Le Président a reconnu qu'il serait utile que le Secrétariat établisse un document pour la prochaine réunion comportant des directives sur les personnes ou entités avec lesquelles il serait possible de se mettre en rapport pour obtenir un financement et sur la façon de se comporter dans le cas d'un conflit possible d'intérêts. Il a proposé qu'entre temps toute question soit traitée sur une base bilatérale entre le Secrétariat et le Président.

Participation de la CMS au Comité de Planification et de Coordination (sigle anglais : PCC) du Plan d'Action du PNUE sur les mammifères marins et à un système d'information de médias allemands (Medien-Zentrum-Umwelt)

50. Le Coordinateur a sollicité l'avis du Comité permanent pour savoir si la CMS devait accepter une invitation du Comité de Planification et de Coordination (en fait comité de direction) du Plan d'Action du PNUE sur les mammifères marins. Le Président a recommandé au Secrétariat d'examiner cette question et d'informer le Comité de l'évolution de la situation. S'il n'y avait aucune incidence sur les ressources il n'aurait aucune objection à la participation du Secrétariat.

51. Le Coordinateur a donné des précisions sur les services offerts par une organisation de médias allemands qui assure la préparation et la diffusion d'articles auprès d'un grand nombre de médias allemands. Le Président a estimé que le coût d'un tel service (500 dollars des E.U. par an) n'était pas très élevé mais qu'il serait utile que le fonctionnaire de la CMS chargé de l'information en fasse ultérieurement au cours de cette année l'estimation pour le Secrétariat et qu'il lui en communique les résultats.

Désignation de correspondants de la CMS

52. Le Coordinateur adjoint a fait une proposition aux termes de laquelle les Parties à la CMS seraient invitées à nommer, si elles le désirent, un service autre que celui avec lequel le Secrétariat correspond normalement pour recevoir régulièrement la correspondance de la CMS. Les raisons de cette

proposition résident dans le fait que le Secrétariat communique surtout avec des ministères de l'environnement ou des services chargés de la conservation de la nature tandis que la Convention travaille de plus en plus dans des domaines (tels que la conservation des espèces marines) pour lesquels la compétence réside dans d'autres services. Le Secrétariat a constaté que ces derniers étaient souvent peu informés au sujet de la CMS. Le Comité a estimé que, étant donné que la proposition n'aurait que peu d'implication sur les ressources et qu'elle était entièrement volontaire, le Secrétariat devrait inviter les Parties à bénéficier de cette offre. Le représentant de l'Amérique et des Caraïbes a demandé si, pour recevoir une telle information, un pays pouvait nommer pour une organisation non-gouvernementale avec laquelle il avait des relations étroites. Le Président a répondu que si le correspondant officiel doit être une institution gouvernementale, il appartient aux Parties de désigner qui elles veulent pour recevoir les renseignements de la CMS.

Divers

53. Enfin, le Président a déclaré qu'il était encouragé par les progrès significatifs accomplis, mais il a noté que la réunion elle-même avait engendré une quantité de nouvelles activités qu'il faudra entreprendre. Il a mentionné notamment la correspondance avec le Directeur exécutif du PNUE, la Stratégie pour le futur développement de la Convention, les consultations sur l'extension des activités de la CMS dans les pays en développement, le problème complexe de la cohabitation des secrétariats d'Accords, le renforcement des relations avec les ONG, les questions d'information qui devront être traitées par le nouveau fonctionnaire chargé de l'information et les décisions à prendre sur les dispositions concernant les réunions de la Conférence des Parties et du Comité permanent. Il s'est montré satisfait du fait que les activités du Secrétariat donnaient actuellement des résultats tangibles pour la CMS.

54. N'ayant aucune autre question à traiter, le Président a remercié le Gouvernement hôte de son hospitalité et notamment de l'excellente interprétation qui avait été fourni et avait facilité grandement les débats. Il a remercié tous les participants et le Secrétariat de leur précieuse contribution et de leur soutien et il a déclaré que la réunion était close, à 16 heures 30, comme prévu.

GROUPE D'ESPECES	Financement proposé		Etat de conservation	Description des activités proposées (p
TORTUES MARINES	175000		E (Annexe I)	
Etude générale (rapport)		10000		Rapport succinct avec des propositions
i. Indo-Pacifique		35000		Fonds proposés pour des actions à court
ii. Océan indien occidentale		75000		Financement d'un atelier régional (nov.
iii. Afrique de l'ouest		35000		Financement d'activités de recherche (c
iv. Pacifique Trop. orient. (?)		20000		Provisoire : élaboration d'un accord rég
PETITS CETACES	100000		Mal connu	
Etude générale (rapport)		10000		Rapport succinct avec des propositions
i. Asie		60000		Fonds proposés pour des actions à court
ii. Amériques		30000		Financement d'activités de recherche (?)
iii. Europe (?)		(?)		(?)
OISEAUX MIGRATEURS	125000			
Aide aux Accords		35000	--	Non ciblé
Néotropicaux		50000	Variable	Examen de l'état de conservation, reche d'accords
Albatros		25000	Menacé	Aide à des pays en développement pour
Rapaces		15000	Variable	Provisoire (?)
AUTRES MAMMIFERES				
Antilopes de la région sahélo-saharienne	50000		E (Annexe I)	Aide en faveur d'actions régionales (cf.
IMPREVUS	50000			
TOTAL	500000			